

Annick GIRARDIN  
Député  
Conseiller Territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

-----

Assemblée nationale  
126, rue de l'Université

75355 Paris cedex 07 SP

Tél. 01 40 63 15 39

Fax 01 40 63 15 40

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris, le 11 décembre 2007

M. Christian ESTROSI  
Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer

27, rue Oudinot  
75007 Paris

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le dossier "Interpêche" est un dossier, vous le savez, de grande actualité à Saint-Pierre-et-Miquelon. A ce propos, vous avez décidé d'organiser une table ronde sur le devenir de la filière pêche et aquaculture dans notre archipel ce vendredi 14 décembre.

Or, en fin de semaine dernière, des réunions ont eu lieu sur la question de la réduction des effectifs de l'usine d'Interpêche et sur le versement d'une subvention anticipée de 150 000 euros.

Après un accord initial de l'ensemble des parties, attendu depuis plusieurs mois, la direction et les salariés de la société Interpêche ont été informés que la somme de 90 000 euros, contribution de l'Etat prévue dans le cadre de la convention ASFNE pour le financement du départ en pré-retraite de 5 ou 6 personnes, ne serait pas versée à la société.

Hier, j'ai largement insisté auprès de vos services pour qu'une solution soit trouvée très rapidement, d'une part parce qu'à la veille d'une table ronde qui se doit d'être tournée vers l'avenir et les questions de fond pour le développement de ce secteur d'activité, laisser cette problématique non-traitée serait de mauvaise augure, et d'autre part parce que la convention avait pour objectif la réduction des effectifs, dans l'intérêt de toutes les parties. Cette réduction est un des éléments qui conditionnent la survie économique de l'entreprise.

La fin de gestion ayant été fixée à Saint-Pierre-et-Miquelon au 10 décembre au soir, soit hier, je vous demande de bien vouloir trouver les moyens permettant de débloquer en urgence cette situation qui rencontre manifestement des barrières administratives et de communication qui ne sauraient perdurer.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Le Député,

Annick Girardin